

Document n° 5

Bureau du greffier municipal
Déclaration de situation d'urgence
en vertu de l'article 53 de la *Loi de 1996 sur les élections municipales*

ATTENDU QU'une situation d'urgence a été déclarée partout en Ontario en vertu du décret 518/2020 (Règlement de l'Ontario 50/20) du 17 mars 2020 conformément à l'article 7.0.1 de la *Loi de 1990 sur la protection civile et la gestion des situations d'urgence*;

ATTENDU QU'une situation d'urgence a aussi été déclarée sur le territoire de la Ville d'Ottawa par le maire de la Ville d'Ottawa le 23 mars 2020 conformément à la *Loi de 1990 sur la protection civile et la gestion des situations d'urgence*;

ATTENDU QUE l'article 12 de la *Loi de 1996 sur les élections municipales* prévoit que le greffier municipal est chargé de la tenue d'une élection municipale et peut prévoir des questions ou modalités qui sont, à son avis, nécessaires ou souhaitables pour la tenue d'une élection;

ATTENDU QUE le greffier municipal peut aussi déclarer une situation d'urgence en vertu de l'article 53 de la *Loi de 1996 sur les élections municipales* s'il est d'avis que des circonstances sont survenues qui empêcheront vraisemblablement la tenue d'une élection et il doit, après avoir déclaré l'existence d'une situation d'urgence, prendre les mesures qu'il juge appropriées pour la tenue de l'élection, dans la mesure où elles sont compatibles avec les principes de la Loi;

ATTENDU QUE, compte tenu des situations d'urgence qui ont été déclarées en lien avec l'écllosion de la maladie à coronavirus (COVID-19), le greffier municipal a jugé que les circonstances créent une situation qui empêcherait la tenue de l'élection partielle dans le quartier 19 conformément à la *Loi de 1996 sur les élections municipales*;

PAR CONSÉQUENT, à titre de greffier de la Ville d'Ottawa et en vertu de l'article 53 de la *Loi de 1996 sur les élections municipales*, je déclare par la présente l'existence d'une situation d'urgence à la Ville d'Ottawa, et je prendrai les mesures que je juge nécessaires pour la tenue de l'élection partielle dans le quartier 19.

FAIT à la Ville d'Ottawa le 15 juillet 2020.

M. Rick O'Connor
Greffier municipal